



**Mairie de
HARCY**

N° 36

**BULLETIN
D'INFORMATION**



Directeur de la publication : Joel RICHARD
Mmes Karine BOURNONVILLE , Fanny MARTIN
MM Jean Michel DUPONT , Herve PIERSON.
Photographies : Michel BOURGUIN, Herve PIERSON, Fanny MARTIN.

L'Edito du Maire

Depuis bientôt deux ans, nous traversons une période difficile et fatigante qui nous demande beaucoup d'énergie et de ténacité pour s'adapter aux contraintes sanitaires sans cesse changeantes. Il nous faut garder à l'esprit les valeurs de solidarité, de fraternité et d'humanisme qui nous permettront d'avancer dans cette période anxiogène. Le pire serait de se replier sur soi-même et de s'isoler.

Comme en 2021, nous ne pourrons pas nous retrouver pour passer un moment convivial courant janvier pour les vœux, aussi je vous présente à toutes et tous en mon nom et au nom du conseil municipal une bonne année 2022 : santé, bonheur et réussite. Faisons le vœu que 2022 soit l'année où la pandémie sera vaincue.

Les activités de nos associations en 2021 ont repris en respectant le cadre sanitaire demandé, mais certaines manifestations musicales ou festives ont dû être annulées.

La commune a pu réaliser l'ensemble des projets qu'elle avait programmé et je remercie l'équipe municipale qui s'est investie dans les études et les travaux.

Je profite de ce moment pour féliciter nos employés communaux qui dans ces moments particuliers et contraignants ont tout fait pour rester disponibles et vous servir au mieux.

En 2022, nous terminerons notre projet d'aménagement du bas du village en restructurant la place des " Petits arbres". C'est une opération importante, en effet, cette place est le centre de vie de notre village et nous devons la rendre agréable, conviviale et fonctionnelle. L'idée directrice est d'en faire un espace vert, un parc urbain où les arbres, les arbustes et les pelouses seront bien présents, avec malgré tout un secteur où nous pourrons nous rencontrer, nous réunir en plein air et y faire nos manifestations. Si toutes les conditions matérielles et financières sont réunies, ce projet verra le jour cet été et cet automne.

Je passe un message aux présidents d'associations : vous évoluez dans un contexte difficile, ne baissez pas les bras, et sachez que la municipalité est à vos côtés pour vous épauler comme toujours.

BONNE ANNEE 2022 GARDEZ VOUS BIEN !

Le Maire



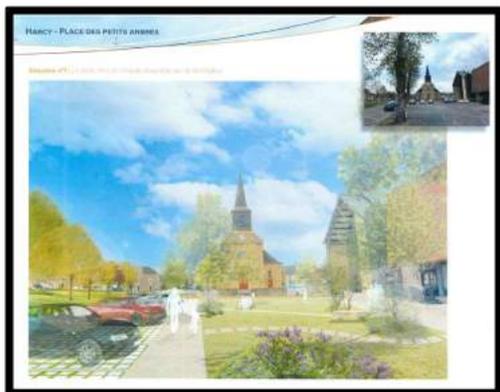
AMENAGEMENT DE LA PLACE DES PETITS ARBRES

La place principale du village jouxte l'école, la salle des fêtes, la salle de sport, le hall couvert (lieu de rencontres des associations) et l'église et est à proximité des aires de jeux et de sport de la commune. Il s'agit donc du centre névralgique de notre bourg.



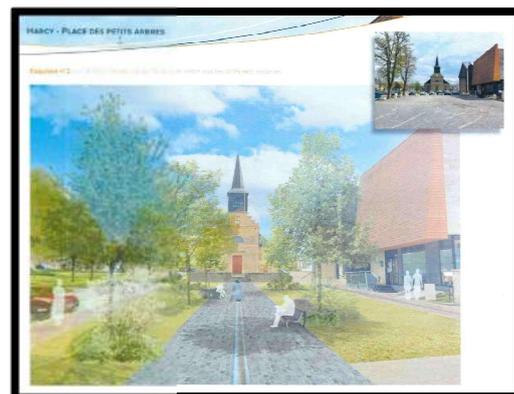
La Place, minérale malgré la présence des tilleuls

L'aménagement de cette place s'inscrit dans un programme d'investissement planifié sur plus de 10 ans. Ainsi, les écoles ont été restructurées et rebâties dans le cadre d'un regroupement scolaire, la salle des fêtes et la salle de sport ont été « rafraichies » et le hall « Passage St Martin » a été bâti entièrement à la place de maisons délabrées il y a trois ans et accueille de nombreuses activités culturelles et sportives, ainsi que la cantine scolaire. L'église quant à elle, a été ravalée et les toits refaits. Le parc de sport (skatepark et citypark) a été terminé cet été.



Ce projet d'aménagement de la place est l'étape finale de la restructuration du bas de notre village. L'idée maîtresse est bien de renaturaliser ce lieu (cf photos actuelles) en priorisant les espaces naturels : pelouses, arbres, parkings engazonnés etc...

La place gardera malgré tout une partie qui servira d'espace de rencontres de ses habitants sur une



aire stable (dallage en pierre bleue). Nous réaliserons aussi les accès PMR à l'église et au passage St Martin.

Les infrastructures souterraines seront reconstruites (eaux de pluie venues de l'amont et eaux vannées des bâtiments communaux).

Les matériaux utilisés seront des matériaux de qualité : pavage en pierre bleue locale, dalles engazonnées pour le parking, stabilisé renforcé avec liant hydraulique, béton poreux etc...



Enfin, la petite rue étroite et dangereuse pour la circulation sera supprimée et remplacée par un cheminement vers le parvis de l'église.

Le coût de ce projet est estimé à 500 000€HT. Des subventions ont été demandées à l'Etat, à la région Grand Est et à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ces travaux pourraient se dérouler durant l'été 2022 si toutes les conditions sont réunies.

Manifestations du second semestre 2021

Dimanche 5 septembre : Pour cause de restrictions sanitaires, l'association de chasse a annulé l'organisation de la brocante.

Samedi 11 Septembre : marche du foyer, le foyer pour tous n'a pas maintenu cette manifestation



Samedi 17 Octobre : La Saint Hubert, toujours organisée par le relais équestre d'Harcy (Président Francis Blin) a été reportée.

Samedi 30 Octobre :

La Fête d'Halloween, cette année fut organisée par Brigitte et le club nature.

Jeudi 11 Novembre :

La cérémonie du 11 novembre 2020 s'est organisée en comité restreint à partir de 11h30. Après un rendez vous à la mairie, les adjoints se sont joints au Maire, ainsi que quelques conseillers venus les accompagner. L'harmonie de Rimogne présente, avec de nouveaux membres ainsi que la participation de quelques habitants



Samedi 20 Novembre : Soirée Beaujolais organisée par le Foyer Pour Tous annulée.

Samedi 27 Novembre : Nous avons réussi, en respectant les restrictions sanitaires, à organiser le traditionnel repas des anciens.



Samedi 4 Décembre : CCAS : Distribution des colis pour les plus de 70 ans, les colis non déposés pour absence sont restés à disposition en mairie.

Dimanche 5 Décembre : Saint-Nicolas et le Père Fouettard nous ont fait le plaisir de leur présence avec un bel accueil de la part des enfants, organisé par le foyer pour tous : remerciements à Mme Evelyne COLINOT.

Dimanche 12 Décembre : l'association des fées couturières a organisé un marché de Noël, ainsi qu'un vide dressing.

Vendredi 31 Décembre : Pas de Réveillon Saint Sylvestre

Janvier 2021: Présentation des vœux du conseil municipal et du Maire en distanciel à cause de l'évolution favorable de la situation sanitaire.

Bonne et heureuse année à tous.

Inauguration du skate-park

Bien qu'ouvert au public depuis la mi-juillet 2021, le skate-park installé à proximité de l'aire de jeux situé rue Sainte-Marie a été inauguré samedi 09 Octobre.

Tout un symbole : c'est un des jeunes utilisateurs qui a coupé le traditionnel ruban tricolore. Les élus et une partie de la population ont répondu présents à l'invitation du maire.



Ce skatepark, destiné donc aux skateurs, aux fans de trottinette et/ou de rollers.

Un ensemble d'aménagement confié à l'entreprise Denys de Sévigny-la-Forêt.

Il a été choisi pour ses caractéristiques techniques et acoustiques.

Le tout entièrement financé sur le budget communal.





Halloween



L'an passé, confinement oblige la Fête d'Halloween organisée par Brigitte et le club nature ne s'est pas maintenue. Mais cette année retour de la chasse aux bonbons avec une belle participation de nos enfants.



MERCI à tous
pour votre bon
accueil



Après une déambulation « trick or treat » dans le bas du village, les enfants ont été accueillis dans le passage Saint Martin pour une distribution de crêpes et boissons.





SAINT NICOLAS

Dimanche 05 Décembre

Accueil de ST NICOLAS et du Père Fouettard



Dimanche 05 décembre, notre village a accueilli le retour de Saint-Nicolas

Vers 15 h Les enfants lui ont fait un accueil chaleureux pour la distribution de bonbons



Après la distribution, les enfants se sont retrouvés dans la salle Camille Maupéron pour un chocolat chaud et gâteaux préparés par Mme Evelyne COLINOT et le foyer pour tous.



Le CCAS sort du confinement

Deux années sans se voir,
se rencontrer, sans
avoir à peine pu
converser, tout cela
depuis le dernier tradi-
tionnel repas de fin
d'année, Samedi 27
Novembre le CCAS a
organisé des réjouis-



sans

sances en prenant, bien entendu, un maximum de pré-
cautions sanitaires pour inviter à un repas de fête les retraités âgés de plus de
60 ans.

Au Menu

Marbré de foie gras et dinde rouge
des Ardennes, gelée de cidre de Lalobbe

Paleron de veau cuit 36 heures crème
de morilles, Poupeton d'une ratatouille
de légumes d'hiver

Chariot de fromages

Fondant chocolat praliné,
sauce pistache et chicorée

Café

Le but était d'apporter de la joie et du bonheur et de
régaler la cinquantaine de
convives qui avaient répondu
favorablement à l'appel du
CCAS.

Ils ont tous apprécié l'am-
biance, les petits cadeaux
et l'excellent repas préparé
en leur honneur, et surtout
d'oublier quelques
instants leurs soucis
de la vie
quotidienne.



La réalisation de ce repas a été confié
à M Sylvain ALLAIS, gérant de la table
d'Arthur et son cuisinier.



La vie des clubs : le yoga et la sophrologie

A la rentrée de Septembre, les clubs du foyer pour tous ont repris leurs activités et vous proposent notamment le yoga, la gym et la sophrologie.



Bientôt 15 ans de YOGA à HARCY .

Les cours de yoga ont débuté en 2007 , avec 7 personnes. A l'arrivée de Véra en 2012, le groupe s'est rapidement étoffé, nous sommes maintenant 45 inscrits dont six hommes.

Chaque Jeudi à 18h 30 le groupe se retrouve à la salle Camille Mauperon.



SOPHROLOGIE

Les cours sont aussi dispensés par Véra, et ce depuis Mai 2013. Un groupe d'une dizaine de personnes qui se retrouvent Samedi matin.

Cette année, les demandes n'ont pu être toutes satisfaites. En effet, la sophrologie se pratique en petit groupe.



Vie des clubs: Les fées couturières

Le club des fées couturières continue d'accueillir les petites mains les samedis après-midis et mercredis soirs pour des cours et conseils de couture donnés par Mme Bertrand présidente et trésorière du club.



Mais le club se diversifie. Tout d'abord dans l'embellissement du village pendant cette période de Noël.

En effet, elles ont confectionné quelques 700 papillotes qu'elles ont accrochées dans les sapins installés par la commune à différents endroits du village.

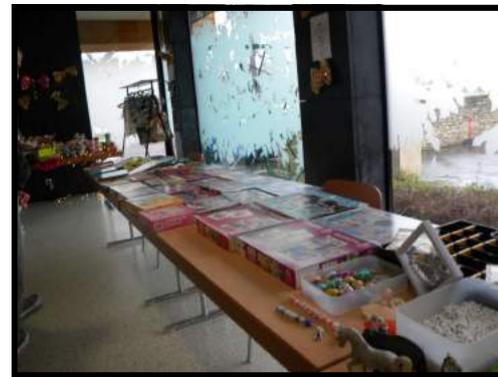
Une petite touche de gaieté dans cette atmosphère un peu morose.



Vide dressing **Bourse aux jouets**



Ensuite en organisant un vide-dressing/jouets et marché de Noël le dimanche 12 décembre, dans la salle des fêtes d'une part pour le marché de Noël et d'autre part dans le passage Saint-Martin pour le vide-dressing/jouets.



8 exposants pour le vide-dressing et 12 pour le marché de Noël se sont déplacés pour proposer leurs produits aux visiteurs habitants d'Harcy ou non!

La fréquentation fut timide mais agréable. Les exposants ont apprécié le cadre, l'ambiance et l'accueil et sont prêts à revenir pour une prochaine manifestation.



N'hésitez pas à venir tester des séances de couture et rejoindre l'équipe déjà en place!

LE Marché Paysan s'installe à HARCY

L'Association des terroirs de l'Ardenne



Installé depuis plus de 14 ans sur la place de Renwez tous les derniers vendredis du mois, le Marché des Producteurs prendra ses quartiers désormais à partir du 26 Novembre 2021 sous le marché couvert en sous-verrière du passage St-Martin à Harcy et sur la place de l'école.



Marché du 27 Novembre 2021



Toujours organisé par l'Association des terroirs de l'Ardenne, ce marché authentique accueille une trentaine de producteurs fermiers et artisanaux locaux respectant une charte de « bonnes pratiques ».

De 14 heures à 18 heures sur leurs stands une grande diversité de produits de saison .

Les visiteurs peuvent dévorer des yeux et goûter sur place les produits avant de les déguster sur leur table, mais pour respecter les mesures sanitaires, le port du masque reste obligatoire sur l'ensemble du marché.



Marché du 17 Décembre 2021

Deuxième édition des terroirs de l'Ardenne.

De 14 heures à 18 heures sur les stands une grande diversité de produits de saison.

Les visiteurs ont pu une nouvelle fois, et sous un soleil d'hiver et un ciel clair, préparer les achats de Noël.

Le Père Noël, présent a distribué des friandises.



Nos rues ont une histoire

Dans le dernier numéro du bulletin municipal je m'étais appliqué à vous montrer que, comme tous les villages voisins, HARCY, dès sa construction avait fortement été influencé par la religion et que le nom de ses rues en témoignait. Puis, comme pour les autres villages des valeurs historiques sont venues compléter le tableau.

C'est pourquoi vous pouvez aujourd'hui flâner dans la rue Albert Poulain. Mais qui est cet Albert Poulain ?



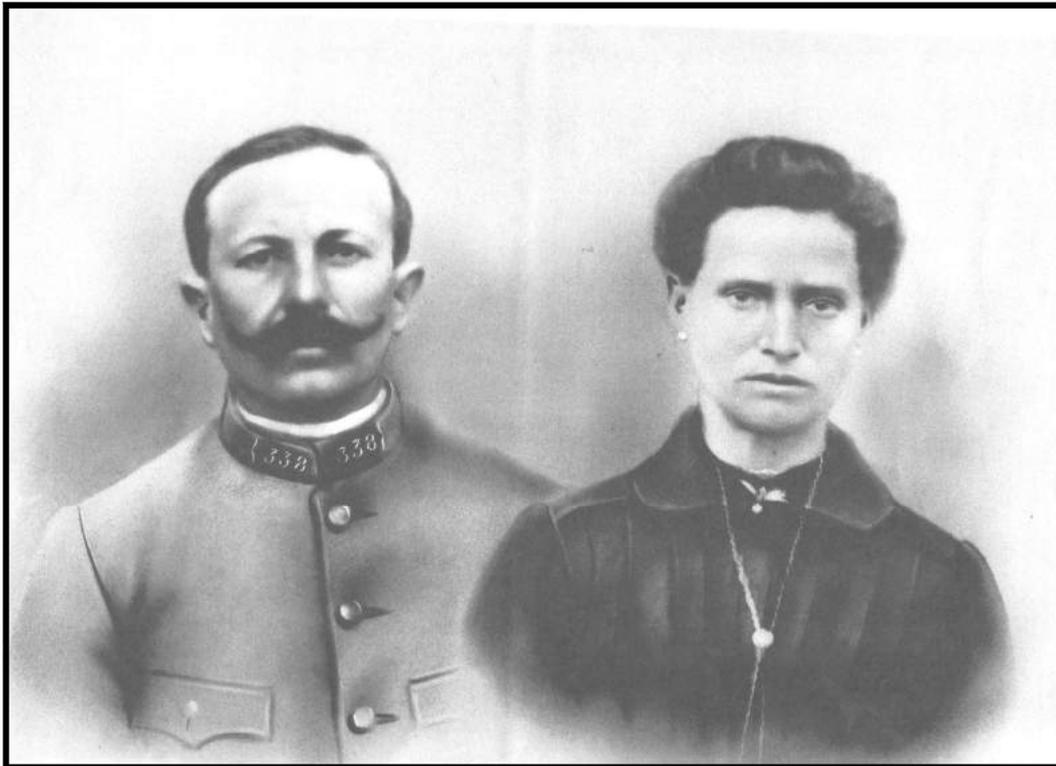
Né à Angers en 1866 et non reconnu par son père, il eut une enfance malheureuse qui l'incita adulte, à aider les autres.

A 20 ans, c'est un ouvrier mécanicien et il s'active dans un jeune mouvement ouvrier. Il devient secrétaire de la Chambre syndicale des métallurgistes à Paris. Il croise Jean-Baptiste Clément, l'auteur de la chanson « Le temps des cerises » qui incite les ouvriers à défendre leurs intérêts et qui crée les premiers syndicats ardennais. Albert Poulain devient son lieutenant dans les Ardennes fin 1896 et poursuit son œuvre en encourageant la mise en place de syndicats chez les métallurgistes et les ardoisiers.

Autre type d'intervention : en 1901 l'Ardoisière du Risquetout renaît grâce à un don personnel conséquent et une subvention d'état sollicitée par lui. (Voir bull.n° 33). De tempérament révolutionnaire il teste quelques courts séjours en prison. En 1894 c'est pour insulte publique à la police et en 1897 c'est pour avoir insulté l'armée. Assagi, il devient réformiste et député de Mézières. Il est élu en 1898 sous l'étiquette de la SFIO avant d'être réélu en 1906 puis sénateur en 1912.

En 1913, il présente Jean-Jaurès à Charleville et invite ses électeurs à s'abonner à « L'HUMANITE ». Il sera lui-même rédacteur en chef du journal « LE SOCIALISME ARDENNAIS » imprimé Place Ducale.

Il décède en 1916.



C'est un évènement historique local qui a entraîné l'inauguration d'une nouvelle rue perpendiculaire à la ruelle Cochaux pour desservir un mini-quartier : la rue du Caporal MOULIN.

Qui est ce caporal ?

Fin Octobre 1918 les allemands battent en retraite et une partie de la troupe s'installe à Harcy à l'abri de trois mitrailleuses : une première en bas de la rue du chat noir, une autre dans le clos Panant (ancienne maison Chapuis) et une troisième au centre du village.

Avant de dévaler la rue Mercier, les soldats français arrivent par le chemin de Bogny face à la rue du Chat noir et c'est là que deux caporaux seront abattus et qu'un lieutenant sera blessé.

Les obsèques des caporaux Moulin et Courrège réuniront une assistance considérable recueillie, en larmes, des soldats italiens venus de Rimogne et une compagnie française.

Tous ces renseignements nous les devons à Gisèle Mauviel qui les tenait elle-même de son beau-père André Mauviel âgé de 10 ans au moment des faits.

Nul ne sait si le caporal Courrège a des descendants et nul ne sait où les chercher. Petit agriculteur éleveur père de deux filles à la veille du conflit le caporal Moulin a toujours sa famille, dont un petit-fils, dans son village natal St Hilaire dans le Puy de Dôme.

Mobilisés le 14 Août 1914 nos deux héros sont tués le 9 Novembre 1918, deux jours avant l'armistice !

L'inauguration de la nouvelle rue a donc rappelé un évènement local exceptionnel et a réuni ce jour-là à Harcy une assemblée exceptionnelle.



De gauche à droite (derrière la famille) M.Habrial ancien maire de St Hilaire, M.Laménie Sénateur, M.N’Gahane Préfet, le Député Léonard, M.Favadou, Conseiller général et Maire de St Hilaire, M. Ravignon Maire de Ch.Mézières, M. Richard Maire de Harcy, M. Jacquet Président des Anciens combattants de Renwez et M.Drumel Conseiller général.

Les autres rues ne portent pas le nom de personnalités mais celui mérité par leur emplacement : Lieu-dit Le Pavé à l'entrée du village, rue du Clos village à la sortie, route nationale, rue Haute, rue Traversière.

Elles peuvent aussi avoir adopté le nom de leur locataire ou de leur riverain : rue Mercier, ruelle Cochaux. Enfin, il y a celles qui rappellent des usagers de passage : ruelle Poulet ou rue du Chat noir. Pour cette rue certains diront qu'il n'est pas fait référence au félin domestique mais aux attraits d'une dame de petite vertu qui habitait en dessous de chez M.Pissevin.

La route de Murtin s'appelait autrefois rue de la Briqueterie : y avait-il une fabrique ? Le chemin de la République n'a-t-il pas un nom destiné à narguer les ruines du château qui le jouxte ?

Dans le prochain numéro nous irons explorer tous les sentiers de la forêt : entraînez-vous et préparer un habit sportif.

Texte signé de Jean Claude BEURAIN

ETAT CIVIL 2020

NAISSANCES

- GAUCHET Hugo 5 septembre 2021
- COURTEVILLE Noah 8 novembre 2021
- TRUPIN Liam 8 novembre 2021

MARIAGE

- REMY Muriel et LALLEMENT Joël le 12 Juin 2021
- THIERRY Laura et BRETON Damien le 24 juillet 2021
- PETRUCCELLI Raffaëla et ROUCHY Robert le 11 septembre 2021

DECES

- RICHARD Noël 22 juillet 2021
- SIMEON Jeannine 09 septembre 2021

CAMPAGNE DE MESURES

LES PRINCIPES DE LA CAMPAGNE DE MESURE

- La participation est gratuite et basée sur le volontariat
- Un accompagnement par les Mairies concernées et/ou ATMO Grand Est est réalisé
- 160 dosimètres seront distribués soit 80 participants (2 dosimètres par foyer)
- Nécessité de s'inscrire sur la plateforme Radon pour participer à la campagne de mesure (via la Mairie si besoin)
- Retrait des dosimètres dans les 9 points Mairie: Harcy, Laval-Morency, Le Châtelet-Sur-Sormonne, Lonny, Montcornet, Murtin-et-Bogny, Rimogne, Segny-la-Forêt, Tremblais-les-Rocroi



~ Qualité de l'air intérieur ~

LE RADON

De quoi s'agit-il ? Comment le mesurer ? Comment réduire son exposition ?

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore, présent naturellement dans les sols et les roches. Il est classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme « cancérogène pulmonaire certain » depuis 1987. En France, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac (près de 10% des décès).

Le radon pénètre dans les espaces clos, où il peut se concentrer à des niveaux élevés et exposer, à long terme, les occupants à un risque de cancer du poumon. Ce risque augmente significativement pour les fumeurs.

Sa concentration dans l'air d'une habitation dépend :

- des caractéristiques du sol et du bâtiment,
- de l'aération et du chauffage du logement.



Suis-je exposé au radon dans mon logement ?

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a établi une carte du « potentiel radon » de chaque commune. Si vous êtes dans une zone où le potentiel est significatif, il convient de le mesurer à l'aide de détecteurs placés pendant 2 mois, durant la période de chauffe, dans les pièces de vie au niveau le plus bas du bâtiment (salon, chambre).

Si la concentration est :

- > 300 Becquerels (Bq)/m³
 - ➔ certains gestes permettent de réduire votre exposition.
- > 1 000 Becquerels (Bq)/m³
 - ➔ contactez un professionnel du bâtiment.

LES BONS GESTES À ADOPTER



Étanchéifier

+ Assurez l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon vers les pièces de vie (fissures, planchers...).



Bien ventiler

- Vérifiez le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez-le régulièrement.
- N'obturez pas les grilles d'aération.
- Ventilez le vide-sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.



Pour les fumeurs : engagez une démarche active de sevrage tabagique.



Et, dans tous les cas : de l'air !

+ Aérez les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.

Si des concentrations élevées persistent après la mise en œuvre de ces gestes, contactez un professionnel du bâtiment.

Notre village a été retenu pour mener une campagne de mesures du radon

La vie de l'école

EFFECTIFS ET REPARTITIONS A LA RENTRE DE SEPTEMBRE 2021

TPS PS MS : classe de M. Degouve : 22 élèves

MS GS : classe de Mme Gobin : 19 élèves

CP - CE1 : classe de Mme Pion : 20 élèves

CE1 - CE2 : classe de Mme Moschetti : 20 élèves

CE2 - CM1 : classe de M. Podolski : 21 élèves

CM2 : classe de Mme Orsini : 15 élèves.

MOUVEMENTS :

Monsieur Degouve a rejoint l'équipe pédagogique de l'école et remplace Mme Nicolas au poste de directrice.

Portrait :

La vie de l'école

BILANS DES ACTIONS DU PREMIER TRIMESTRE :

17 septembre 2021 : spectacle de marionnettes

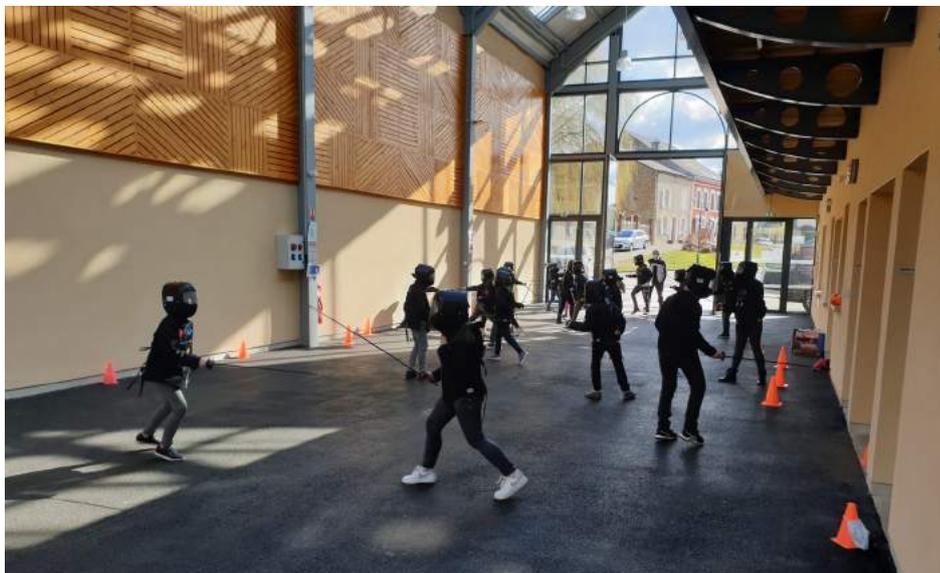
Les classes élémentaires (du CP au CM2) sont allés au festival des marionnettes voir « A ta place » ou « Le roi des nuages » selon la classe.



Escrime :

Les classes de CE2 CM1, CM2, MS GS et les moyens de la classe de TPS PS MS vont réaliser un cycle escrime de 10 séances par groupe. Une partie des classe a commencé en décembre les autres débiterons courant janvier.

Cette action est financée d'un côté par la coopérative scolaire et de l'autre par l'association les Amis de l'Ecole.



La vie de l'école

Jeudi 16 décembre 2021 : La visite du Père Noël

Le père Noël a rendu visite à nos écoliers sur les deux sites.

Il a pu rencontrer tous les enfants sages de cette année et leur a remis un livre et des friandises.



La vie de l'école

16 et 17 décembre 2021 : Atelier floral

Compte tenu du succès 2020, l'association des Amis de l'Ecole a réitéré son activité et a de nouveau offert à chaque classe une demi journée ludique animé par 2 fleuristes sur le thème des compositions de Noël.

Une fois n'est pas coutume, cette année encore cette activité a rencontré un vif succès auprès des élèves et de l'équipe enseignante.



La vie de l'école

L'association des parents d'élèves :

Les parents d'élèves, bénévoles de l'association ont réalisé des actions diverses pour récolter des fonds contribuer au financement des activités proposées par l'école.



Bouteilles réutilisables Swellness en vente 50cl avec BPA et phthalates - 11,11,13		Toutes les semaines selon le matériel choisi		Pre-ventaire
	1	1	6 €	
Wendy-Animatronics A glisser dans les sacs C'est amusant de peindre le jouet avec des peintures à base d'eau.		1	4 €	
Stylos d'Ino		1	2,5 €	

➤ En novembre , vente de goodies

➤ En décembre, vente de chocolats Léonidas et de crêpes en partenariat avec l'association Faisons du sport contre le cancer (M. Degouve est le vice-Président et le trésorier de cette association).



➤ En janvier : la vente de galettes des rois

RECOURS A UN ARCHITECTE

Le [décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016](#) relatif à des dispenses de recours à un architecte fixe à **150 m²** le seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte. Ce nouveau seuil s'applique aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1er mars 2017.

- Les personnes morales

Une personne morale doit toujours faire appel à un architecte pour tout projet soumis à permis de construire, si la construction est supérieure à 20 m².

Pour une réalisation inférieure à 20 m², il suffit de faire une demande préalable de travaux et ce quel que soit le bâtiment : construction d'une maison, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment, d'un local professionnel ou commercial.

Pour une extension

Tout projet d'extension d'une construction existante déjà supérieure à 150 m² doit faire l'objet d'un recours à l'architecte s'il entre dans le champ d'application du PC. Ainsi, au-delà de 150m² d'existant, le critère de recours à l'architecte tient à la nature de l'autorisation d'urbanisme :

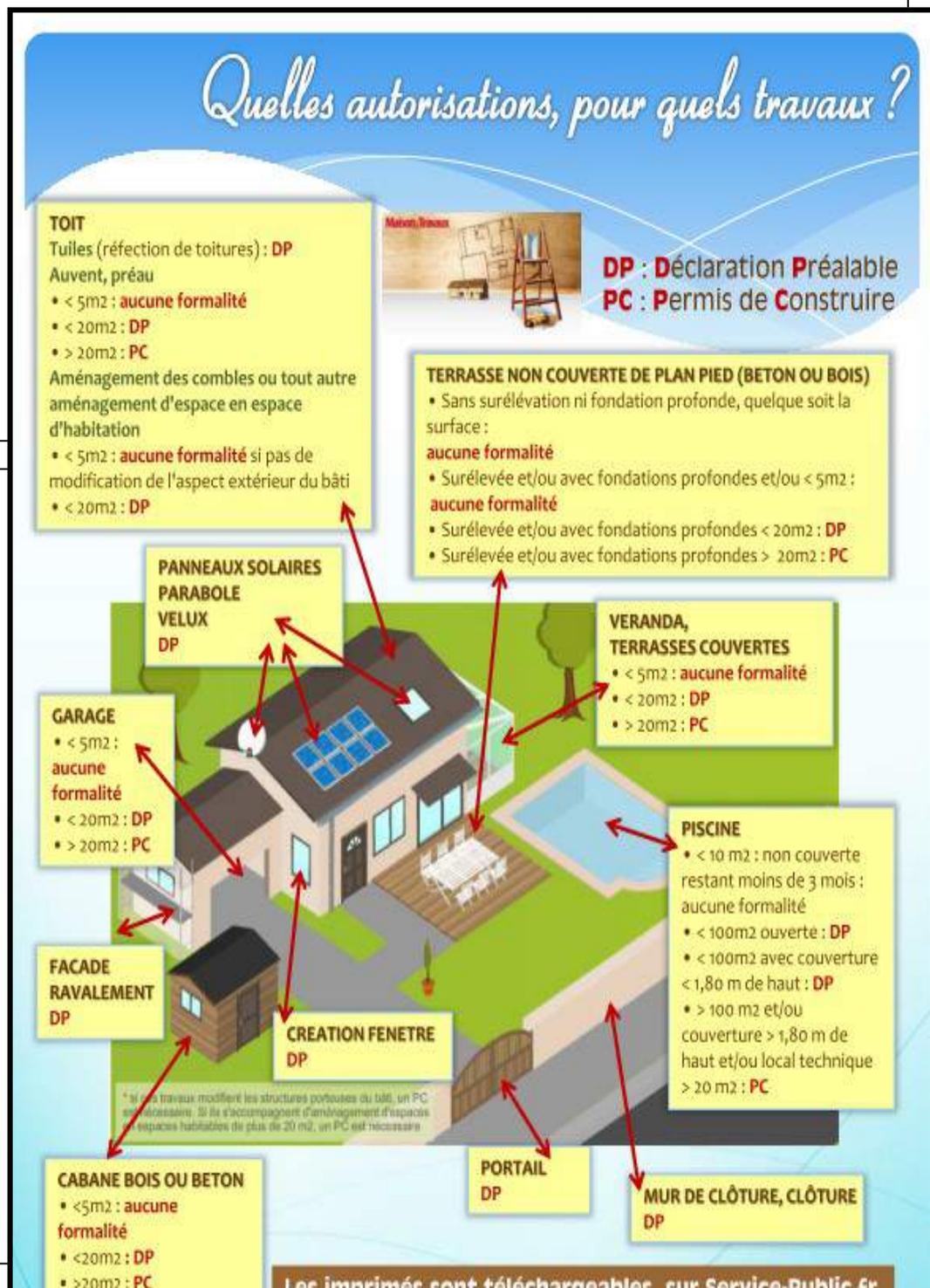
- s'il s'agit d'une déclaration préalable, alors il n'y a pas de recours obligatoire à l'architecte,
- s'il s'agit d'un permis de construire alors le recours à l'architecte est obligatoire

Pour une rénovation:

En ce qui concerne les rénovations, l'architecte doit impérativement intervenir dans le cas d'un changement d'affectation des locaux (transformation d'une boutique en appartement, d'une grange en maison d'habitation, etc.) et ce, sans condition de surface.

Le recours à un architecte n'est pas obligatoire pour les particuliers ou les exploitations agricoles qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour elles-mêmes :

- une construction à usage autre qu'agricole (par exemple, une maison individuelle)



MANIFESTATIONS DU PREMIER SEMESTRE 2022

Mois de JANVIER: VŒUX DE LA MAIRIE distancés par courrier.



Dimanche 06 FEVRIER: LOTO DU FOYER.

Dimanche 27 FEVRIER: MARCHE INTERNATIONALE UNAFAM.

***Samedi 12 Mars: LA CORRIDA D' HARCY
Organisée par le club des Harçouilles.***

***Samedi 19 Mars: le foyer pour tous organisera le repas de la Saint Patrick.
L'évolution de la situation sanitaire peut conduire***

à l'annulation de certaines manifestations.

***MARS: vide armoire par l'association culturelle.
AVRIL: Fête du Cheval et Concours d'attelage.***

Journée de nettoyage des abords de HARCY par la municipalité.

Dimanche 10 et 24 Avril: Elections présidentielles.

8 Mai: commémoration armistice 39/45.

Dimanche 12 et 19 JUIN: Elections législatives.

***Samedi 25 et Dimanche 26 JUIN: FETE PATRONALE.
JUIN: KERMESSE DE L'ECOLE.***

***Jeudi 14 JUILLET: REPAS CHAMPÊTRE La Municipalité et le foyer pour
tous organiseront le repas traditionnel à 1 euro.***

***Et tous les derniers vendredis du mois: Nous accueillerons le marché
paysan.***

Travaux d'embellissement et éclairage du village.

Rue Haute:

réparation des vitres brisés de l'abri bus:



DES AMENAGEMENTS DIVERS SONT PREVUS:

*Mise en place d'un système de ralentissement rue Albert Poulain
(à définir avec un technicien).*

Réfection de bordures de trottoirs.



Pose d'un relais FREE pour la téléphonie, route du Mont lieu.



Le chantier ayant pris un peu de retard.

Pose de caves urnes et rehausse du columbarium au cimetière.



Des détecteurs de CO2 ont été installés dans les salles de classe de notre école.

Et pose de la fibre en Mairie et à l'école en Decembre 21

LA FIBRE EST ARRIVEE !

Vous pouvez désormais bénéficier de débits Internet inégaux.

Malheureusement, la crise sanitaire ne permet pas d'organiser immédiatement une réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre.

Dans cette attente, rendez-vous sur www.losange-fibre.fr :



1. testez votre éligibilité	https://www.losange-fibre.fr/eligibilite/
2. téléchargez la plaquette	https://losange-fibre.fr/inc/uploads/2019/10/Plaquette-particulier-finale.pdf
3. découvrez les offres	https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/

Un conseil : avant votre raccordement, si vous le pouvez, vérifiez comment le fil téléphonique arrive dans votre logement (entre la rue et l'intérieur) car la fibre sera posée en parallèle.

A ce jour, le réseau Losange accueille 14 fournisseurs d'accès internet dédiés au grand public et 44 dédiés aux professionnels.

Les dates de commercialisation de leurs offres et les conditions d'abonnement sont fixées par chaque opérateur, indépendamment de Losange.

Aucun opérateur n'a de monopole et le raccordement de votre logement/entreprise est gratuit (hors travaux spécifiques en domaine privé).

Le technicien chargé de votre raccordement doit respecter les recommandations des autorités sanitaires et appliquer les mesures barrières pour se protéger et vous protéger.

Pour toute question, n'hésitez pas www.losange-fibre.fr/contact

NB : La Maire et l'école sont raccordées depuis Décembre



CONCOURS MAISONS FLEURIES 2021

Encouragements façades et balcons 22 prix de 10 euros 220 euros

M. et Mme BLIN Rue Haute
Mme KAZEK et M. THOMAS Rue des Agasses
Mme BONNA Claudette Rue Traversière
M. et Mme CACHARD Ruelle POULET
Mme CARRON 30, Route Nationale
M. et Mme CIEPLUCHA Route de la poule noire
M. et Mme DUJARDIN 8, Rue sainte Marie
M. et Mme COPPEE 24, Rue Haute
M. et Mme FASOLI COLINOT Rue Sainte Marie
Mme FOUQUET Rue Traversière
M. et Mme GEUFFRARD Franck 3, Rue Haute
M. et Mme ROMBEAU 10, Route Nationale
M. LAHURES Yves Rue Haute
M. et Mme LASSAUX Rue du Chat Noir
M. et Mme LEGROS Gaston Route Nationale
M. et Mme Amaro LE FLON Ruelle Poulet
Mme LOUVRIER Martine 2 rue Traversière
Mme MALVOISIN Bernadette Rue Traversière
M. et Mme MIMILLE Rue du Caporal Moulin
M. et Mme PORTEBOIS Joël 2, Rue du Montfleu
Mme VOYARD Hélène 3, Rue Mercier

Félicitations façades : 12 prix de 20 euros 240 euros

M. et Mme BEAURAIN 9, Rue Albert Poulain
M. et Mme BERTRAND Jacky Route Nationale
Mme BISCOP Annie 9, Rue Albert Poulain
Mme BILLARD Martine Rue Haute
Mme BRETON Nicole 5, rue du Clos Village
M. et Mme DAMPERON-GILLOT 18, Rue Traversière
M. et Mme HAULIN Rue Albert Poulain
M. MIOTTI Denis Rue Haute
M. et Mme PETIT Patrick Route Nationale
M. et Mme POULFORT Alain 38, Rue Haute
M. et Mme ROUCHY Route Nationale, le Pavé
M. et Me TOUROLLE Jacky Place ST Martin

Prix d'honneur façades : 10 prix de 30 euros 300 euros

Mme BERTRAND Sylvie 12, Rue Traversière
Mme COLINOT Geneviève 24, Rue Sainte Marie
M. et Mme COUTANT 20, Rue Traversière
M. COUTIER Rue Albert Poulain
M. et Mme CULPIN 30 Rue Traversière
M. et Mme DANGREMOINT Rue Sainte Marie
M. et Mme JUTTEL Rue de la République
M. et Mme GUILLOU 59, route Nationale
Mme LEROT Lydie 30 Rue Haute
Mme MATHY Jean Rue sainte Marie

Encouragements jardins et cours : 11 prix de 10 euros 140 euros

Mme GAROT Rue Albert POULAIN
M. et Mme BEGHIN Ruelle Cochaux
M. COURTEVILLE et Mme WYBO Rue du Caporal Moulin
M. et Mme GAROT Rue du chat noir
M. et Mme GOSSELIN Rue haute
M. et Mme LALLEMENT Rue des agaces
Mme LAMON-LEPLAT Le Montfleu
Mme PETTMANGIN Rue Haute ??
M. et Mme COLINOT Aurélie Route Nationale
M. et Mme REMY Thierry Rue Haute
M. et Mme ROUET André Rue Haute (jardin)

Félicitations jardins et cours : 12 prix de 20 euros 240 euros

M. et Mme BEAURAIN Rue Albert POULAIN
M. et Mme COLINOT Michel 2, Rue de la République
M. CHOPPLET Lieu dit Le Montfleu
M. et Mme DAUCHY Rue chat noir
M. et Mme DUJARDIN Route de la poule noire
M. et Mme HAULIN coté jardin rue A POULAIN
M. LAHURE Yves coté jardin Rue haute
M. et Mme MALHERBE Route nationale
M. et Mme PERRET Rue du Caporal Moulin
M. et Mme PISSEVIN Rue Albert POULAIN
M. et Mme PETTJEAN Rue Haute
M. et Mme ROUET André Rue Haute coté cours

Prix d'honneur jardins et cours : 9 prix de 30 euros 270 euros

Mme BARBOSA M Rue Sainte Marie
M. et Mme BERNARD Ruelle Poulet
M. et Mme BERTIN JC 1, Rue Haute
M. et Mme COISTIA 6, Rue du Clos Village
M. et Mme DURBECQ Rue du caporal Moulin
M. et Mme FIZAINE 3, Rue de la République
M. et Mme LANGLET 2 bis, Rue de la République
M. et Mme LEGROS Gaston Route Nationale
Mme Annie PORTEBOIS Rue Haute

Vos démarches administratives en ligne.

CARTE D'IDENTITE : Faites votre pré-demande sur:

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

1. Achetez votre timbre dématérialisé **en cas de perte ou de vol**
2. Créez votre compte
3. Remplissez le formulaire de pré-demande carte nationale d'identité en ligne
4. Notez le numéro de pré-demande délivré à la fin de votre démarche
5. Prenez rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil

NB : Votre pré-demande doit être validée en mairie dans un délai de 6 mois. Passé ce délai, la pré-demande sera automatiquement supprimée et vous devrez la recommencer.

Préparer mon rendez-vous en mairie, pour les harçouilles : prés du théâtre Annexe Mairie de CHARLEVILLE MEZIERES MESANGES, **12/14 rue des chardonneraies, entrée rue des Mésanges 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES** ou par contact téléphonique **03 24 32 42 43**

- Munissez-vous de votre numéro de pré-demande
- Préparez l'ensemble de vos pièces justificatives

POUR LES PASSEPORTS :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>

1. Achetez votre timbre dématérialisé
2. Créez votre compte si ce n est déjà fait
3. Remplissez le formulaire de pré-demande passeport en ligne
4. Notez le numéro de pré-demande délivré à la fin de votre démarche
5. Prenez rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil

Comment faire la procédure en ligne ?

Si vous avez besoin d'aide pour faire vos procédures : prenez rendez vous en mairie de harcy avec M PIERSON, premier adjoint qui vous assistera dans les démarches en ligne.

PERMIS DE CONDUIRE :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Information : Vous pouvez demander de l'aide à une école de conduite

Les 5 étapes pour réaliser votre demande de permis de conduire :

1. Créez votre compte ANTS ou utilisez une identité FranceConnect,
2. Remplissez les différentes étapes de votre demande en ligne,
3. Validez votre demande,

4. Suivez l'instruction de votre demande,
5. Suivez l'acheminement de votre permis.
 - Restez informé du traitement de votre demande en ligne, **par SMS et/ou courriel**, en renseignant votre numéro de téléphone et votre adresse électronique dans votre demande.

⇒ **A l'issue de votre demande, vous obtiendrez votre numéro NEPH.**

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION :

Que dois-je faire lorsque je vends ou donne mon véhicule ?

Pour vendre ou donner votre véhicule, la procédure se déroule en 2 étapes : La carte grise doit être au nom de la personne qui vend le véhicule. Si vous avez déménagé depuis l'obtention de la carte grise, vous devez impérativement avoir procédé au changement d'adresse avant la vente (ou don). En effet, la carte grise doit indiquer votre adresse au moment de la vente (ou du don). Seul le propriétaire du véhicule peut vendre le véhicule. S'il y a plusieurs cotitulaires, il faut obligatoirement la signature de toutes les personnes mentionnées sur la carte grise. Vous aurez besoin des documents suivants :

Situation	Document nécessaire	Où le trouver ?
Toutes les situations	Certificat de cession du véhicule – CERFA 15776*01 A remplir avec le futur propriétaire ;	Télécharger le ici : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20300
	Certificat de situation administratif (ex certificat de non gage)	Vous devez obligatoirement fournir à l'acheteur un certificat de situation administrative. Ce certificat est obtenu immédiatement en ligne https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec/home
Véhicule de plus de 4 ans	Preuve du contrôle technique de moins de 6 mois	Si votre voiture a plus de 4 ans et que vous la vendez à un particulier, vous devez remettre à l'acheteur un procès-verbal de contrôle technique. Il doit dater de moins de 6 mois. Par conséquent, si votre dernier contrôle est plus ancien, une nouvelle visite est obligatoire. Elle sera réalisée à vos frais.

Dans les 15 jours APRES la vente (ou le don) de votre véhicule :

Faites la téléprocédure « [Vendre ou donner mon véhicule](#) » et donner au nouveau propriétaire le code de cession qui apparaît à la fin. En plus de ce code de cession, vous devrez remettre au nouveau propriétaire la carte grise complète du véhicule, que vous devez barrer et sur laquelle vous devez écrire « Vendu le (jour/mois/année/heure) ou Cédé le (jour/mois/année/heure) » et votre signature.

VIE PRATIQUE ET CIVILITES

BRUITS DE VOISINAGE : Extrait de l'arrêté préfectorale des Ardennes

ARTICLE 10 :

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

ARTICLE 12 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les obligations de brûlage doivent être autorisés par la préfecture.

Article 3 : Interdiction générale

Tout dépôt sauvage de déchets ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers ou de déchets issus des activités artisanales, commerciales ou du bâtiment et des travaux publics sont interdits.

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des collectivités territoriales, des activités artisanales, du bâtiment et des travaux publics, industrielles ou commerciales est interdit.

L'utilisation de tous produits inflammables pour allumer ou activer le foyer et non spécifiquement destinés au démarrage et à l'alimentation des feux, est interdite.

Tout brûlage des déchets issus du nettoyage des accotements, talus et fossés des routes, voies navigables et voies ferrées est interdit.

Le brûlage sur pied (écobuage) est interdit.

3

ENTRETIEN DES TROTTOIRS : Les trottoirs dépendent du domaine public . Le principe est donc que le nettoyage incombe à la commune. Néanmoins la salubrité de la voie publique et des voies privées, les propriétaires, ou leurs locataires sont tenus aux obligations suivantes :

- **Désherbage des trottoirs, enlèvement des feuilles mortes et déneigement qui peuvent constituer un danger.**
- **Les petites taches ou gouttes d'huile sur votre entrée, trottoir ou terrasse peuvent être lavées avec un détergent ménager doux. ... Puis frotter avec une pâte à base de bicarbonate de soude ou de détergent à lessive en poudre et d'eau et rincer après 30 minutes.**

VIE PRATIQUE ET CIVILITES:

ENCOMBREMENTS DES TROTTOIRS :

La réglementation en matière d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 précise la largeur minimale du cheminement libre de tout obstacle : 1,40 m ou 1,20 m en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement. Veillez à ne pas encombrer le domaine public par des stationnements gênants , jardinières , poubelles et autres objets obligeant ainsi les enfants ou les poussettes à circuler trop près de la circulation automobile .

MERCI POUR EUX

NB: Les riverains demeurent responsables des accidents susceptibles de survenir

DEJECTIONS CANINES ET POLLUTION DES TROTTOIRS:

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

RAPPEL : Des sacs sont à votre disposition en mairie


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENQUÊTE

**EMPLOI,
CHÔMAGE,
ET INACTIVITÉ**

**L'INSEE
RÉALISE
CETTE ENQUÊTE
DANS VOTRE
COMMUNE**

**QUELQUES
MÉNAGES
SERONT
SOLLICITÉS**

▶ Si vous en faites partie, vous recevrez une lettre vous en informant et précisant le nom de l'enquêteur de l'Insee chargé de vous interroger.

**L'ENQUÊTEUR
CONTACTERA
LES MÉNAGES CONCERNÉS
À PARTIR DU** lundi 17 janvier 2022

▶ Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel.
▶ Merci de lui réserver un bon accueil.
▶ Vos réponses resteront confidentielles.

VOS RÉPONSES À CETTE ENQUÊTE SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES ET SERVIRONT UNIQUEMENT À ÉTABLIR DES STATISTIQUES. TOUTES LES MENTIONS LÉGALES SONT DISPONIBLES SUR LA PAGE [INSEE.FR](https://www.insee.fr) DÉDIÉE À L'ENQUÊTE, RUBRIQUE SERVICES, RÉPONDRE À UNE ENQUÊTE DE L'INSEE, ENQUÊTES AUPRÈS DES PARTICULIERS.





Mairie de HARCY

OBJET: enquête statistique sur l'emploi, le chômage, et L'inactivité.

Avis d'information:

L'institut nationale de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

En cette période de crise sanitaire, il est particulièrement important de disposer d'indicateurs permettant de connaître l'état de notre économie.

L'enquête a lieu tout au long de l'année auprès d'un large échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire.
Certains de ces logements se situent sur notre commune.

Les ménages seront prévenus par courrier et informer du nom de l'enquêteur pour une période du 24 Janvier au 13 Février.

L'enquêtrice se nomme Madame Nathalie PREVOT, elle prendra contact avec les personnes des logements concernés au cours des mois de Janvier à Avril 2022 et sera munie d'une carte officielle.

La participation à l'enquête est obligatoire. Les réponses fournies lors de l'entretien restent confidentielles, comme le loi en fait stricte obligation et servent uniquement à l'enquête.

D'autres informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'INSEE.

<http://particuliers.stat-publiques.fr/eec>

LE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS, UN NOUVEAU GESTE À ADOPTER !

Les biodéchets, qu'est-ce que c'est ?

Les biodéchets regroupent les déchets non dangereux **biodégradables** :

- **de cuisine et de table** : restes de repas, restes de pain, sachets de thé, marcs de café mouchoirs en papier, papiers journaux
- **de jardin ou de parc** : fleurs fanées, feuilles mortes, mauvaises herbes, paille, taille de haies, sciure de bois non traitées...

Dans les Ardennes, ces biodéchets représentent presque **30% de nos sacs noirs**, soit environ **62kg*/habitant/an** qui terminent donc à l'enfouissement.

À cela s'ajoutent **52kg*/habitant/an** de déchets verts, issus des déchèteries du territoire.

Au total, un ardennais produit environ **115Kg*/an de biodéchets chaque année**. Pourtant, ce sont des ressources précieuses essentiellement composées d'eau qui pourraient être **évités et rendus au sol grâce au compostage et au broyage**.

Composter, c'est facile et accessible !

À la ville comme à la campagne, en appartement ou en maison individuelle, le compostage est à la portée de tous, sous différentes formes : **En tas** pour les grands espaces, **en bacs** pour les plus petits jardins, **grâce au lombricompostage** dans les appartements ou encore **collectivement** dans les quartiers, les immeubles ou les établissements. De nombreuses solutions existent et les collectivités en charge de la gestion des déchets vous accompagnent ! *Plus d'infos sur valodea.fr*

La Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne vous propose en effet d'acquérir des composteurs à prix réduit !

Dans le commerce un composteur coûte en moyenne entre 80 et 100 € mais grâce au groupement de commande départemental de composteurs, coordonné par VALODEA, au soutien financier du syndicat et à l'investissement de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, il vous est possible d'acquérir un composteur à un prix très attractif.



dechets@ccvpa.fr

03 24 54 59 12 (Rocroi) | 03 24 36 08 61 (Monthermé)

cc-valleesetplateaudardenne.fr

Siège : 6-8, rue de Montmorency | 08230 ROCROI
Antenne : 46, rue Pasteur | 08800 MONTHERMÉ

Déchets de cuisine et de table



Déchets verts ou Déchets de jardin



Que dit la loi ?

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) prévoit la généralisation du tri à la source des bio-déchets « pour que **chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles** (sacs noirs) afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés ».

Dans ce cadre, **les collectivités doivent définir des solutions techniques de compostage de proximité ou de collectes séparées des biodéchets** (Art. L541-1 du code de l'environnement). Ce tri à la source doit être mis en place d'ici 2023, c'est-à-dire demain...

Dans ce contexte, le compostage est une solution simple à mettre en œuvre, efficace, peu coûteuse et peu émettrice de CO2.

Pour aider les collectivités à répondre à cette réglementation, **VALODEA a mandaté un bureau d'études qui a défini les scénarii les plus pertinents pour chaque EPCI**.

Cette étape de projection technico-financière doit permettre aux EPCI de prendre des décisions quant aux solutions à mettre en place.

S'informer pour un compost de qualité !

La nature ne produit pas de déchets, elle transforme la matière organique en humus et en éléments nutritifs. **Composter c'est donc imiter la nature** puisqu'il s'agit d'un **processus naturel de transformation** où, dans des conditions contrôlées, bactéries, champignons et petits invertébrés transforment les déchets de cuisine et de jardin en un **riche produit nourricier : Le compost**.

Mais concrètement, comment reproduire ce processus à la maison ? Ce n'est pas compliqué, même si il y a quelques **régles d'or** à suivre pour **lever les freins, aider les usagers à adopter ce nouveau geste** et s'assurer qu'il soit optimal pour **détourner un maximum de biodéchets des OMR**. C'est pourquoi, la **Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne** accompagnera la remise des composteurs d'une session d'information sur le compostage, animée par VALODEA qui a recruté pour l'occasion une chargée de mission compostage.

Sa mission : Transmettre les bonnes pratiques aux usagers ardennais !

*Source VALODEA : 2020

QUELS DÉCHETS COMPOSTER À LA MAISON ?

ACCEPTÉS



Où et comment installer le composteur ? Que peut-on y déposer ?
Comment l'entretenir (aération, humidité) ? Quand et comment récolter et utiliser le compost ?

Autant de questions auxquelles Justinne, se fera un plaisir de répondre !

